



MAIRIE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'ALBON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe BECHERAS, Maire.

Date de la convocation : 13 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Présents : Mmes AIME Christine, PONTUS Anne-Marie, BRUNET Agnès, CHOMEL Marie Laure, ALLEON Christiane,
M. BECHERAS Philippe, DELAUNAY Jean, GUILLERMIN Serge, SERIGNE Pascal, EUVRARD Julien, FOURNIER Charlie, FOURT Romaric,

Absents excusés : Mme ROUMEAS Raphaëlle a donné pouvoir à M. BECHERAS Philippe
M. DECORME Didier a donné pouvoir à M. DELAUNAY Jean

Absents : Mmes OTTOGALLI Stéphanie, CHALEAT Céline, JOUFFROY Jessica et VASSY Céline, et M. MONNIER Yves.

Monsieur FOURNIER Charlie a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Information de l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- **Décision N°2023-05: Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis 5 rue de la Lyre à ALBON, cadastré parcelles D 289, D 2054, D 2055 lots B et C, et D 2056 d'une superficie totale de 1 488 m², appartenant à la société BATIMMO,

- **Décision N°2023-06: Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis 130 RN7 Nord à ALBON, cadastré parcelle ZH 218 d'une superficie totale de 10 941 m², appartenant à M. ZERROUK Ahmed,

- **Décision N°2023-07: Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis Les Picardes à ALBON, cadastré parcelle ZA 323 d'une superficie totale de 10 088 m², appartenant aux conjoints GUERIN et DURIS.

Ensuite à l'ordre du jour :

Délibération 20 / 2023 : Projet de Rénovation de l'école de St Martin des Rosiers – Tranche 2 : Rénovation de la toiture – Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers. Celui-ci a obtenu le soutien financier de l'Etat par le biais de l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Les travaux ont commencé en février 2023 et lors de la dépose des faux plafonds nécessaire à la mise en place de l'isolant thermique sous toiture, il a été constaté l'existence de plusieurs désordres sur la toiture, occasionnés par des fuites d'eaux pluviales :

- pièces de charpente abimées par les infiltrations,
- attaques généralisées d'insectes xylophages sur l'ensemble de la toiture (chevonnages) et bois d'œuvre au niveau des fuites,
- tuiles très anciennes devenues poreuses et couverture nécessitant un remaniement généralisé pour supprimer toutes les fuites existantes.

Des travaux de réfection de la toiture de l'école sont donc nécessaires et ceux-ci n'étaient ni visibles ni prévisibles lorsque la réflexion sur la rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers a été lancée.

Ces travaux vont consister à :

- traiter par injection les bois d'œuvre,
- traiter par pulvérisation les chevonnages,
- changer des pièces endommagées ou réaliser des confortements complémentaires (moisage, bridage, etc ...)
- déposer la couverture existante et mettre en place de nouvelles tuiles de terre cuite.
- remplacer les zingueries le nécessitant,
- remplacer deux vélux avec stores intégrés.

L'enveloppe estimative des travaux sur la toiture est fixée à 67 201,52 € (+10% d'imprévus).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des aides financières auprès de la Préfecture au titre de la DETR / DSIL.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT (HT)	
Enveloppe estimative de l'opération :	
Traitement curatif des bois de charpente et du solivage :	10 883,00 €
Travaux toiture (couverture) :	56 318,52 €
TOTAL enveloppe estimative opération :	67 201,52 €
<i>Imprévus (10% maxi des travaux) :</i>	6 720,15 €
TOTAL (imprévus compris) :	73 921,67 €
Financier :	Aide prévue :
ETAT - DETR (25%)	18 480,00 €
DEPARTEMENT (20%)	13 440,00 €
COMMUNE ALBON	42 001,67 €
TOTAL :	73 921,67 €

La commune s'engage à autofinancer le montant des subventions qu'elle n'aurait pas obtenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR et/ou DSIL auprès de la Préfecture pour le projet de rénovation de la toiture de l'école de St Martin des Rosiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 21 / 2023 : Projet de Rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers – Tranche 2 : Rénovation de la toiture – Demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers. Celui-ci a obtenu le soutien financier du Département.

Il rappelle les délibérations du 20/09/2021, du 15/11/2021 et du 26/09/2022 qui avaient fixé l'enveloppe estimative des travaux à 514 460 € HT.

Monsieur le Maire explique que les travaux ont commencé en février 2023 et que lors de la dépose des faux plafonds nécessaires à la mise en place de l'isolant thermique sous toiture, il a été constaté l'existence de plusieurs désordres sur la toiture, occasionnés par des fuites d'eaux pluviales :

- pièces de charpente abimées par les infiltrations,
- attaques généralisées d'insectes xylophages sur l'ensemble de la toiture (chevronnages) et bois d'œuvre au niveau des fuites,
- tuiles très anciennes devenues poreuses et couverture nécessitant un remaniement généralisé pour supprimer toutes les fuites existantes.

Des travaux de réfection de la toiture de l'école sont donc nécessaires et ceux-ci n'étaient ni visibles ni prévisibles lorsque la réflexion sur la rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers a été lancée.

Ces travaux vont consister à :

- traiter par injection des bois d'œuvre,
- traiter par pulvérisation des chevronnages,
- changer des pièces abimées ou réaliser des confortements complémentaires (moisage, bridage, etc ...)
- déposer la couverture existante et mettre en place de nouvelles tuiles de terre cuite.
- remplacer les zingueries le nécessitant,
- remplacer deux vélux avec stores intégrés.

L'enveloppe estimative des travaux sur la toiture est fixée à 67 201,52 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des aides financières auprès du Département de la Drôme pour ces travaux de réfection de toiture.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT (HT)	
Enveloppe estimative de l'opération :	
Maitrise d'œuvre (11%)	51 354,47 €
Etudes diverses :	9 615,00 €
Travaux de rénovation thermique:	466 858,83 €
Travaux de rénovation de la toiture ;	67 201,52 €
TOTAL enveloppe estimative opération :	595 029,82 €
Financier :	Aide prévue :
ETAT (DSIL Rénovation Thermique)	54 343,00 €
ETAT (DSIL/DETR) Travaux toiture :	16 800,00 €
DEPARTEMENT (20 %) Rénovation thermique :	96 978,00 €
DEPARTEMENT Travaux toiture :	13 440,00 €
SDED	66 000,00 €
REGION	100 000,00 €
Fonds de concours Communauté de Communes Porte de DrômArdèche	32 529,00 €
COMMUNE ALBON	214 939,82 €
TOTAL :	595 029,82 €

La commune s'engage à autofinancer le montant des subventions qu'elle n'aurait pas obtenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter un complément de subvention auprès du Département de la Drôme pour le projet de rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers (partie toiture),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 22 / 2023 : Rénovation de la toiture de l'école de St Martin des Rosiers : choix des prestataires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 permettant de déroger, jusqu'au 31 décembre 2024, à la publicité et la mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux d'un montant inférieur à 100 000 € HT,

Vu la consultation sur devis réalisée,

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été constaté l'existence de plusieurs désordres sur la toiture de l'école de St Martin des Rosiers, occasionnés par des fuites d'eaux pluviales :

- pièces de charpente abimées par les infiltrations,
- attaques généralisées d'insectes xylophages sur l'ensemble de la toiture (chevonnages) et bois d'œuvre au niveau des fuites,
- tuiles très anciennes devenues poreuses et couverture nécessitant un remaniement généralisé pour supprimer toutes les fuites existantes.

Des travaux de réfection de la toiture de l'école sont donc nécessaires.
Ces travaux vont consister à :

- traiter par injection des bois d'œuvre,
- traiter par pulvérisation des chevonnages,
- changer des pièces abimées ou réaliser des confortements complémentaires (moisage, bridage, etc ...)
- déposer la couverture existante et mettre en place de nouvelles tuiles de terre cuite.
- remplacer les zingueries le nécessitant,
- remplacer deux vélux avec stores intégrés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation sur devis a été lancée pour des travaux de réfection de la toiture de l'école de St Martin des Rosiers.

Après examen des devis reçus :

- l'entreprise GIBERT sise à TOURNON SUR RHONE (07) a été retenue pour le traitement curatif des bois de charpente et du solivage pour un montant de travaux de 10 883 euros HT,
- L'entreprise DI-ZINGUEUR sise à SERRIERES (07) a été retenue pour les travaux de couverture (dépose et mise en place des tuiles, remplacement de zinguerie et des vélux...) pour un montant de 56 318,52 euros HT.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- valide le choix des entreprises GIBERT et DI-ZINGUEUR,
- précise que les crédits ont été inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération 23 / 2023 : Fixation des tarifs des services périscolaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de restauration collective (fourniture et livraison de repas en liaison froide) a été attribué à l'entreprise GUILLAUD TRAITEUR à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour une durée de 2 ans (avec possibilité de tacite reconduction pour une 3^{ème} année).

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu fin mars par lequel GUILLAUD TRAITEUR nous informe de son obligation de répercuter la hausse des prix (carburant, gaz, électricité...) sur les tarifs des repas en appliquant la théorie de l'imprévision prévue par le code des marchés publics.

A compter du 1^{er} septembre 2023, GUILLAUD TRAITEUR nous propose donc un tarif de 3.40 € HT pour les repas à 4 composantes et 3,51 € HT pour les repas à 5 composantes (soit une augmentation de 8%).

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention) DECIDE :

- de fixer à 3,60 euros le tarif du repas 4 composantes pour les élèves de l'école Louise Michel à partir du 1^{er} septembre 2023,
- de fixer à 3,70 euros le tarif du repas 5 composantes pour les élèves de l'école de St Martin des Rosiers et les adultes des 2 écoles à partir du 1^{er} septembre 2023,
- de maintenir à 2 euros le tarif pour la surveillance des enfants allergiques qui apportent leur propre repas pendant le temps de cantine (uniquement dans le cadre d'un PAI),
- de maintenir à 2 euros le tarif pour la surveillance des enfants en cas de circonstances exceptionnelles liées, par exemple, à une crise sanitaire (cas où le fournisseur de repas ne pourrait plus assurer sa mission, et où il serait demandé aux parents de fournir un pique-nique à leur(s) enfant(s)) ;
- de maintenir les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée à 1,70 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Questions diverses :

- Local ostéopathe ;

La praticienne louant le local de la mairie nous ayant annoncé son départ au 1^{er} juillet 2023, un courrier a été adressé à un médecin de la Commune pour lui proposer le local. En effet, celui-ci est tout à fait adapté à ce genre de profession. Nous attendons son retour.

Arrivée de Monsieur MONNIER Yves à 19h30.

- Restaurant La Poule Noire :

Le fonds de commerce a été mis en vente par le gérant. Un potentiel acquéreur a rencontré Monsieur le Maire hier. Il souhait savoir si les murs seraient mis en vente par la Commune également. La discussion s'engage au sein du Conseil. Les élus ne souhaitent pas vendre. La Commune s'est déjà séparée récemment de 4 logements communaux en signant un bail à réhabilitation de 52 ans avec SOLIHA, les élus ne souhaitent pas amoindrir le patrimoine communal à nouveau.

- Biodéchets ;

Le SIRCTOM a pour projet d'installer des espaces de tri de biodéchets (dans 3 bacs de compostage) dans toutes les Communes du territoire.

ce projet s'inscrit dans une démarche de gestion durable des biodéchets et vient anticiper une obligation légale pour les collectivités issue de la loi AGECL et qui prendra effet en fin d'année : le tri à la source des biodéchets.

La loi prévoit d'apporter à tous les Français une solution de collecte des restes alimentaires pour valoriser leurs biodéchets en biogaz ou en compost utile pour l'économie circulaire des territoires. Afin de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers dans toute la France d'ici le 1^{er} janvier 2024, chaque collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge.

Pour répondre à cette injonction du 1^{er} janvier 2024, le conseil syndicat du SIRCTOM a opté pour le déploiement massif du compostage sur l'ensemble de son territoire.

Une journée de formation aura lieu au SIRCTOM le 12 mai. Un agent technique sera présent (Barger ANDRE), il serait bon qu'un élu référent soit présent également.

Séance clôturée à 20h00.

Le secrétaire,
Charlie FOURNIER



Le Maire,
Philippe BECHERAS

